

LE PETIT JOURNAL



Avril 2024

HAUDAINVILLE

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

✉ mairie-haudainville@grandverdun.fr

🌐 www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h-12 et 13h30-17h

Mercredi : Fermé

Judi : 10h-12 et 13h30-17h00

Vendredi : 13h30-17h

Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences
ci-dessus et **en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou
les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06 80 96 32 10

Ghislin Lubraniecki

06 63 22 28 45

Jérôme Martinet

06 72 83 30 15

Nuisances sonores,

horaires pour le bricolage :

Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

LE MOT DU MAIRE

Dans sa séance du vendredi 5 avril, les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, les comptes 2023 qui présentent un résultat positif de 96 783€ en fonctionnement et négatif de 168 127€ en investissement, conséquence, pour ce dernier, des travaux d'enfouissement rues des Écoles et de Metz, de la rénovation du square John CHURCH et du remboursement anticipé du prêt en cours.

Pour autant, la situation financière de la commune est toujours aussi saine avec un excédent reporté de 396 044€, ce qui nous permet de ne toujours pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Fidèles à nos engagements, nous allons continuer à investir dans l'amélioration de notre cadre de vie avec, entre autres, un ensemble sportif au coteau de la Louvière (sous réserve de subventions), le renouvellement des équipements de la cuisine de la salle polyvalente, la réfection du parking du centre technique et la rénovation de la chapelle de Notre-Dame de la Gravière.

Côté vie du village, outre le traditionnel vide-grenier du 8 mai, organisé pour la première fois par le Comité des fêtes, nous célébrerons le 80ème anniversaire de la mort de John CHURCH le 15 juin prochain.

Bien à vous,

Patrick LORANS, Maire



[Article sur la distribution de récupérateurs d'eau à lire en page 8](#)

Agenda :

- **Du 1er au 10 mai** : Fermeture de la Mairie

- **Mercredi 8 mai** : Vide-grenier et marché au fleurs. Dossier d'inscription à récupérer en Mairie ou à télécharger sur le site Internet de la Commune.

Renseignements au 06-08-83-33-19

- **Vendredi 14 juin** : Conseil municipal à la salle polyvalente à 20h.

- **Samedi 15 juin** : 80ème anniversaire de la mort de John CHURCH. Exposition, conférence, cérémonie avec dépôts de gerbes et vin d'honneur.

- **Dimanche 16 juin** : Marche de 7 et 12 km avec collation organisée par le Comité des fêtes. Renseignements au 06-72-83-30-15



ETAT CIVIL :

Naissance : THONIN Thyssia née le 03/03/2024

Mariage : ANTOINE Maxime et FENARD Océane 26/03/2024

Décès : Monsieur Giovanni BARDINI le 15/04/2024 à l'âge de 85 ans.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 05 avril 2024

Présents : Patrick LORANS, Olivier LECLER, Ghislin LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, David SOULODRE, Denis WAXWEILER, Dominique VALLA et Cédric MAILFERT.



Absents excusés : Véronique PHILIPPE, Alexandre CHEVALIER et Jean-Michel CORRIAUX,

DELIBERATIONS

1 – Parking du centre technique municipal.

Monsieur le Maire présente de nouveaux devis pour la réfection du parking du centre technique municipal rue de Butry. Lors de la séance du conseil municipal du 9 février 2024, il avait été décidé de faire réaliser des travaux par l'entreprise Chollet pour la réfection du parking.

Un nouveau besoin de travaux étant apparu, un devis a été demandé à une autre entreprise : la création d'une dalle en béton pour accueillir les conteneurs de recyclage de verre.

L'entreprise a également été sollicitée pour la réfection du parking et l'enfouissement d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

Après délibération, par 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil **décide** de retenir l'entreprise CBAT pour l'ensemble des devis d'un montant de 13 182.68 € TTC et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet.

2 – Equipements de la cuisine de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente une proposition de renouvellement des équipements de la cuisine de la salle polyvalente.

Deux devis ont été présentés aux membres du conseil : entreprise FM2C d'un montant de 9 996 € TTC et l'entreprise FCC d'un montant de 18 461.52 € TTC

Le devis FM2C propose du matériel plus simple d'utilisation et plus adapté aux besoins des occupants de la salle.

Après délibération et à l'**unanimité**, le Conseil **décide** de choisir le devis FM2C de 9 996 € TTC et autorise le Maire à signer le devis et commander les produits.

3 – Vote du compte de gestion 2023.

Le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion du Trésor Public pour 2023, s'établissant comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 209 192.10 €
Recettes : 305 975.92 €
Résultat de l'exercice = 96 783.82 €

Affectation du résultat 2022 = 445 692.83 €

Résultat de clôture = 542 476.65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 332 117.58 €
Recettes : 163 989.84 €
Résultat de l'exercice = 168 127.74 €

Report résultat 2022 : 69 185.69 €

Résultat de clôture = - 98 942.05 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 – Vote compte administratif 2023.

Sous la présidence de Monsieur Jérôme MARTINET, deuxième adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 209 192.10 €
Recettes : 305 975.92 €
Résultat de l'exercice = 96 783.82 €

Affectation du résultat 2022 = 445 692.83 €

Résultat de clôture = 542 476.65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 332 117.58 €
Recettes : 163 989.84 €
Résultat de l'exercice = -168 127.74 €

Report résultat 2022 : 69 185.69 €

Résultat de clôture = - 98 942.05 €

Hors de la présence de Monsieur Patrick LORANS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

5 – Affectation du résultat 2023.

Résultat de fonctionnement 2023	
A Résultat de l'exercice	+ 96 783.82€
B Résultats antérieurs reportés	+ 445 692.83€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+542 476.65€
D Solde d'exécution d'investissement N-1	- 98 942.05€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 :	-47 490.06€
Besoin de financement = F = D + E	146 432.11€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide** l'affectation suivante du résultat 2023 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	542 476.65 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	146 432.11€
Solde disponible affecté comme suit:	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00€
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	396 044.54€
Total affecté au c/1068 :	0.00€
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement)	0.00€

6 – Taux d'imposition communaux.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2024 les taux d'imposition antérieurs :

Taxe sur le foncier bâti 28.34 % Taxe sur le foncier non bâti 17.06 % Taxe d'habitation 2.40 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les taux d'imposition proposés.

7 – Subventions aux associations.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions pour l'année 2024.

Suite à l'examen de ces demandes, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide** de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2024 :

VTT SAINT SYMPHORIEN : 100 € LE SOUVENIR FRANÇAIS : 50 € PARALYSES DE FRANCE : 150 €
 COMITE DES FETES D'HAUDAINVILLE : 1000 € CHANTERIE DES EAUX VIVES : 200 €

8 – Budget primitif 2024.

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

Fonctionnement: Dépenses : 307 923.11€ Recettes : 690 368.50€ dont report de 396 044.54€
Investissement: Dépenses : 363 709.50€ dont RAR 47 490.06€ Recettes : 363 709.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 tel que détaillé ci-dessus.

Questions diverses :

- **Organisation des élections européennes du 9 juin**

- **Achat d'un barnum.**

La Commune propose d'acheter un barnum pour les manifestations locales et de le mettre à la disposition des associations communales.

Le programme des animations du Comité des fêtes :

Le Conseil d'Administration du CdF d'Haudainville, présidé par Jean-Michel CORRIAUX, s'est réuni le 25 janvier dernier pour dresser la liste des animations qui seront organisées dans la commune en 2024 :



- **1er avril** : chasse aux œufs Pâques de 3 à 11 ans. RDV devant l'espace culturel.
- **8 mai** : Vide grenier. Les inscriptions commenceront le lundi 11 mars. Renseignements et informations auprès de Jean-Michel CORRIAUX 06-08-83-33-19.
Le tarif reste le même : gratuit 5 m pour les Haudainvillois et 10€ les 5 m pour les autres.
- **16 juin** : Marche avec collation à la fin de la marche.
- **14 juillet** : Repas républicain sur la place du centre technique rue de Butry.
- **Samedi 28 septembre** : Après-midi jeux à la salle polyvalente.
- **Samedi 19 octobre** : opération « Nettoyons le village ».
- **Jeudi 31 octobre** : collecte des bonbons pour Halloween.
- **Samedi 30 novembre** : Marche de nuit au profit du Téléthon.
- **Dimanche 1er décembre** : Spectacle St Nicolas.

La taille des haies pendant la période de nidification du 15 mars au 31 juillet :



Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est fortement déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies ni d'égaler les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Les élections européennes du 9 juin :

En France, les élections européennes ont lieu le 9 juin 2024. Tout.e citoyen.ne âgé.e d'au moins 18 ans et inscrit.e sur les listes électorales communales peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration.

Si vous n'êtes pas inscrit.e sur les listes électorales, vous pouvez le faire directement en ligne sur service-public.fr ou en vous rendant à la Mairie. **Cette démarche est à effectuer pour le mardi 30 avril (car le secrétariat de Mairie sera fermé du 1er au 10 mai). En ligne sur service-public.fr, vous aurez jusqu'au 1er mai. À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :**

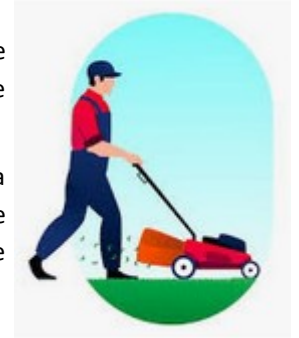
- un justificatif de **vos** identité (par exemple votre carte nationale d'identité)
- un justificatif de **vos** lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).



A-t-on le droit de tondre ou bricoler le dimanche et les jours fériés ?

Si l'expression *jardinier du dimanche* existe, ce n'est pas sans raison. En effet, pour beaucoup d'entre nous, en général, la semaine est occupée par le travail durant la journée, tandis que lorsqu'arrive le week-end, enfin il est possible de s'occuper de sa maison, qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur.

Le dimanche est traditionnellement le jour du repos alors nombreux sont ceux qui hésitent un peu à faire tourner un moteur ce jour-là, mais finissent malgré tout par le démarrer en se disant que ça ne durera pas longtemps et que personne n'est suffisamment grincheux dans le quartier pour venir se plaindre... Concrètement, qu'en est-il : a-t-on le droit de tondre le dimanche et les jours fériés ?



Jours et horaires autorisés pour tondre la pelouse

Comme rien n'est jamais vraiment simple, il faut savoir que les jours et horaires pendant lesquels les particuliers peuvent entreprendre des travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont précisés par arrêté préfectoral dans chaque département.

En Meuse, "les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, ... et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments" que :

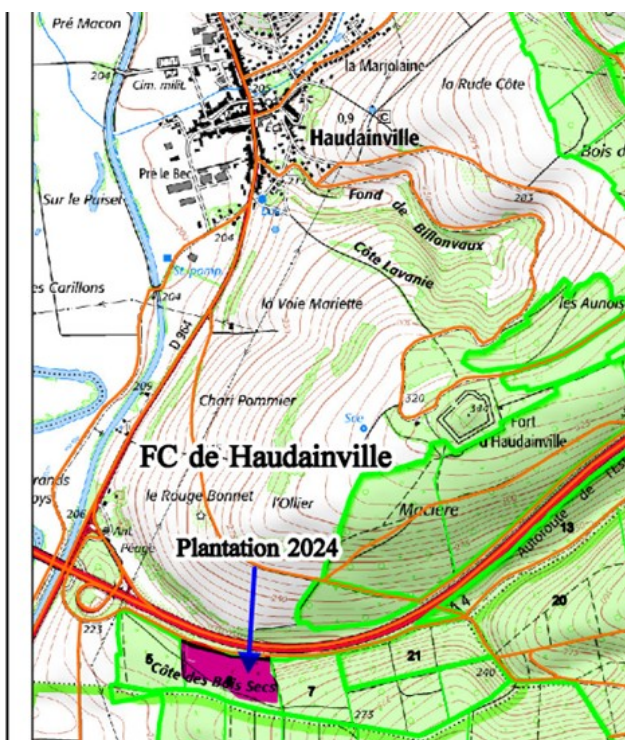
- les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h à 20h,
- Les samedis, de 9h à 12h et de 14 h à 19 h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h.

Les plantations dans la forêt communale :

Consécutivement aux attaques de scolytes en 2019, les peuplements d'épicéas présents dans la forêt communale avaient été durement touchés par ces insectes. Finalement, tous les épicéas malades ont été coupés en 2020.

Au cours d'une visite sur le terrain, l'ONF avait pu sensibiliser les élus qui ont décidé de réaliser un projet de plantation/reconstitution sur une partie de la parcelle 6. Une zone de 70 ares (7 000 m²) a d'abord été préparée mécaniquement et manuellement. Les ouvriers forestiers de l'ONF ont démarré fin mars la plantation en placeaux matérialisés par des piquets (carrés d'4,5m de côté qui accueillent chacun 16 plants).

Au total, ce sont 800 plants qui ont été repiqués : 400 chênes pubescents et 400 pins de Salzmann (sous espèce du pin noir). Ces essences, bien présentes dans le Sud de la France, ont été choisies car moins exigeantes en eau.



Danser comme des poissons dans l'eau, avec les enseignantes et les élèves de l'école :

Cette année, l'équipe pédagogique de l'école Edgar Gascon a choisi d'axer son projet d'éducation artistique et culturelle sur la danse contemporaine. Pour ce faire, les enseignantes ont fait appel à l'association « Vu D'un Œuf », une structure conventionnée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est et basée à Fresnes-en-Woëvre. Emmanuelle Pellegrini, la directrice de l'association, a proposé de travailler avec la chorégraphe Emilie Borgo.

Les élèves ont d'abord rencontré Emmanuelle Pellegrini et Emilie Borgo le 14 mars dernier, quand les deux artistes sont venues faire connaissance avec eux au cours de représentations dans chaque classe. Puis, tous sont allés sur les bords de la Meuse pour découvrir l'environnement de l'école, avec l'idée de proposer un spectacle sur le thème de l'eau.



Pendant plusieurs semaines, les élèves ont répété avec Emilie Borgo les chorégraphies qu'ils ont élaborées ensemble, jusqu'à la restitution de leur travail, qui a eu lieu le vendredi 12 avril à la salle polyvalente. Tous les enfants, de la petite section à la classe de CM2, ont participé à cette représentation intitulée « danser comme des poissons dans l'eau ».



Les parents étaient nombreux à répondre présents à l'invitation d'Emilie Fontaine, la directrice de l'école, qui a conclu l'après-midi en remerciant les partenaires qui ont permis la réalisation de ce beau projet, à savoir la Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Meuse, la DRAC, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, et le Pays de Verdun.

Le vide-grenier et le marché aux fleurs du 8 mai :

Les bénévoles du Comité des fêtes d'Haudainville ont repris l'organisation des traditionnels vide-grenier et marché aux fleurs qui auront lieu le mercredi 8 mai. Les inscriptions se font en Mairie aux heures d'ouverture.

L'arrivée des exposants commencera dès 6h jusqu'à 8h et l'ouverture au public se fera de 8h à 18h.

Le stationnement sera interdit rues Grande, des Prés et de la Chise du mardi 7 mai 20h au mercredi 8 mai 20h.

Chaque foyer d'Haudainville bénéficie d'un bon de 10€ pour acheter des fleurs uniquement auprès de la société Végétal.

Les Petits Ânon s'occuperont de la buvette et de la restauration et les bénéfices seront reversés à l'école Edgar GASCON.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement festif dans la Commune.



✂ -----

MARCHE AUX FLEURS du 8 mai 2024

Bon de réduction de 10€ à valoir sur un achat de 15€ minimum, à découper et présenter à la société Végétal **Fleurs uniquement**

Nom :

Prénom :

Adresse :



Le 80ème anniversaire de la Libération à Houdainville : samedi 15 juin 2024

Comme nous vous l'avions annoncé dans le numéro précédent du petit Journal, nous organisons une cérémonie pour rendre hommage aux aviateurs alliés morts en Meuse entre 1942 et 1945 pour défendre notre liberté. Vous êtes invités à cet évènement, organisé conjointement entre la Commune, le Souvenir français Verdun-Charny-Val de Meuse et l'UNC (Union Nationale des Combattants) et qui aura lieu le samedi 15 juin 2024.



INVITATION

HAUDAINVILLE 15 juin 2024

**Aux aviateurs de Grande Bretagne, du Commonwealth et des Etats Unis d'Amérique
tombés pour notre liberté sur le sol meusien de 1942 à 1945**

- 9 heures Ouverture de l'exposition en l'église
« **Meuse 1942 – 1945**
En mémoire des aviateurs alliés morts dans des crashes d'avions »
- 9 heures 30 Inauguration de l'exposition
- 10 heures Conférence en l'église : « **Tombés pour notre liberté -
Les crashes d'avions alliés en Meuse pendant la
Seconde Guerre mondiale** »
par Michaël Mathieu, Docteur en histoire contemporaine
Président du comité du Souvenir français de Bar-le-Duc - Vaincourt
- 11 heures 30 Accueil des personnalités au monument aux Morts
Hommage à John Church par Patrick Lorans, Maire d'Houdainville
- Hommage aux aviateurs tombés sur le sol meusien
par Jérôme Dumont, Président du Conseil Départemental
- Dépôt de gerbe au pied de la stèle John Church
par Patrick Lorans, maire d'Houdainville
- Dépôt de gerbes par les personnalités
- Aux Morts – Minute de silence
- Hymnes nationaux
- Fin de la cérémonie
- Remerciements des Porte-drapeau
- Vin d'honneur offert par la Mairie à la salle polyvalente



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr



Par Internet :

en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France



Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches



ou sur service-public.fr

Les récupérateurs d'eau de pluie :

La CAGV nous informe que la campagne de distribution de récupérateurs d'eau de pluie a été élargie à tous les habitants du Grand Verdun grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Pour réserver votre récupérateur, trois possibilités :

- appeler le 03-29-83-44-22 et demander le service assainissement
- Envoyer un mail à emmanuelle.leduc.ext@veolioa.com
- s'inscrire directement sur le site de la CAGV : www.verdun.fr

Vous aurez à donner votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et la couleur du récupérateur (beige ou gris anthracite).



La chasse aux œufs du 1^{er} avril :

Pour la deuxième chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes d'Haudainville, la pluie était bien présente.

Toutefois les 38 enfants, qui sont venus aider la poule Ginette à retrouver ses œufs, ont pu bénéficier d'une accalmie pour récolter les œufs disséminés autour de l'aire de jeux. En récompense, ils ont reçu un sachet de friandises et un ballon.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication !



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.